Commune de Florennes

ARRÊTE MINISTERIEL STATUANT SUR RECOURS

Le Bourgmestre porte à la connaissance du public l'arrêté ministériel statuant sur le recours exercé contre l'arrêté du 27/10/2020 du Collège communal de Florennes octroyant un permis d'environnement à la Ferme Hussin Association à 5620 Hanzinelle, Ferme de Bivernelle 274

Les intéressés peuvent consulter le texte intégral de cette décision à l'administration communale, au service environnement **du 12/04/2021 au 01/05/2021**, sur rendez-vous pris au moins 24h00 avant au :

environnement@florennes.be ou 071/68 14 65

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente, dans les limites prévues par le décret du 13 juin 1991 concernant la liberté d'accès des citoyens à l'information relative à l'environnement.

A Florennes, le 12/04/2021

Le Bourgmestre,

Stéphane LASSEAUX